

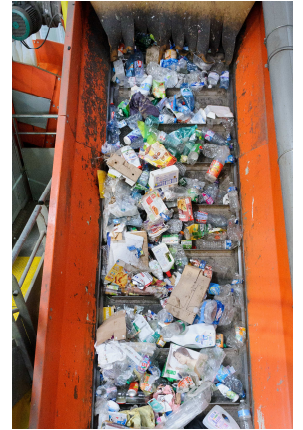
Rapport d'activité 2017

PÔLE NATIONAL DES TRANSFERTS TRANSFRONTALIERS DE DÉCHETS (PNTTD)



Le PNTTD : autorité compétente unique pour la France

Depuis le **01/09/2015**, l'activité d'instruction des dossiers de transferts transfrontaliers de déchets (auparavant exercée en région par les DREAL) a été progressivement transférée à une seule entité située à Metz : le **PNTTD** (Pôle national des transferts transfrontaliers de déchets).



Mission prioritaire = mettre en œuvre les dispositions du **règlement (CE) n° 1013/2006 du 14/06/2006** (et des textes pris pour son application) concernant les transferts transfrontaliers de déchets (TTD), et en particulier :










- l'instruction des demandes de notifications
- la délivrance des décisions de consentements écrits préalables aux transferts pour la France

Organisation : outre la direction du PNTTD et le secrétariat, 3 unités ont été créées pour gérer les missions complémentaires :

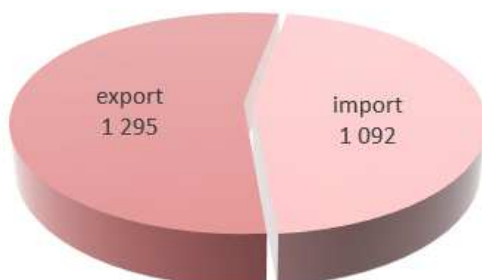
- Unité appui aux contrôles
- Unité communication / formation
- Unité juridique / contentieux



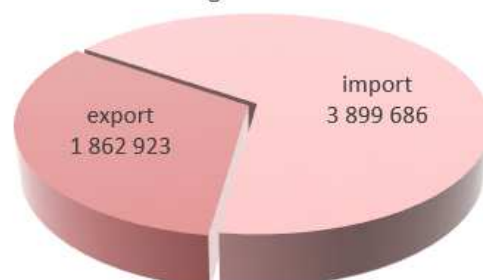
En chiffres

 <p>0 € Un service gratuit pour les notifiants</p>	 <p>13 instructeurs</p>	 <p>68 personnes formées aux TTD par le pôle (forces de l'ordre etc.)</p>
 <p>6 772 visites sur le site internet d'informations GISTRID</p>	 <p>3 jours délai moyen d'instruction (si aucune demande de complément)</p>	 <p>221 affaires suivies par l'unité contrôle</p>
 <p>6 430 courriers envoyés</p>	 <p>2 500 appels reçus en hotline</p>	 <p>19 620 courriels traités en hotline</p>

Nombre de dossiers traités



Tonnages transférés



Focus sur quelques événements de 2017

Ouverture du site internet d'information GISTRID (juin)



Afin d'apporter un maximum d'informations aux utilisateurs de GISTRID, un nouveau site internet a été ouvert le 19 juin.

Il explique notamment comment utiliser cette application web, quelles sont les procédures en cas de TTD, comment faire un dossier, quelles sont les pièces à fournir, les nouveautés sur la garantie financière ...

Ce site est traduit en anglais et allemand. Il est consulté sur l'ensemble des 5 continents.

Mise en œuvre du plan d'inspection (janvier)

Le plan d'inspection des transferts de déchets a été créé dans le cadre de la lutte contre les transferts transfrontaliers illicites.

Il fixe les objectifs nationaux et les priorités des inspections et des opérations de contrôle en structurant l'action des corps de contrôle engagés dans la lutte contre les trafics illégaux de déchets.



Démarrage des travaux d'Interconnexion GISTRID – ZEDAL – EUDIN (septembre)

Objectif : faciliter les échanges d'information entre autorités en réduisant les doublons pour les notifiants.



Réunion du comité sur le recyclage des navires (septembre)



Il s'agissait d'étudier la mise en œuvre du règlement n° 1257/2013

du 20/11/2013 pour les bateaux en fin de vie, en particulier bateaux avec pavillon d'un Etat membre de l'UE, supérieur à 500 tonneaux de jauge ainsi que les bateaux à pavillon d'un pays tiers mais ayant utilisé un port européen.

Bilan d'étape 2 ans après la création du PNTTD (décembre)

Le 5 décembre 2017, le PNTTD organisait une rencontre avec les professionnels des TTD pour pouvoir échanger avec eux et faire le point 2 ans après sa mise en place.

Les informations, les témoignages et les échanges ont permis d'apporter un éclairage professionnel sur la situation actuelle comme sur les différentes possibilités d'amélioration qui restent encore à explorer.

Cet événement a fait l'objet de retours très positifs et sera reconduit dans les années à venir.

En effet, il participe, en qualité de source d'échanges avec nos partenaires, à la détermination de pistes d'amélioration possibles pour satisfaire / mieux répondre aux attentes des usagers.



Suivi des activités réalisées tout au long de l'année

Les évolutions de GISTRID

Depuis sa création en 2015 et chaque année, le PNTTD cherche à améliorer le système pour qu'il s'adapte au mieux à ses utilisateurs. De nouvelles versions sont donc mises à jour et par exemple en 2017, nous en étions à la V2.4. Les nouveautés de cette version avaient pour objectif de fluidifier la navigation et simplifier les démarches. Elles concernaient aussi bien l'ergonomie que les tailles des fichiers ou la saisie simplifiée des mouvements.

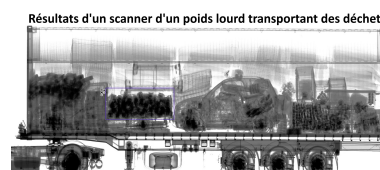


La participation aux réunions internationales

Afin de participer aux échanges avec ses homologues et avec les administrations et institutions concernées par les TTD, le PNTTD s'implique dans les discussions internationales. En 2017, il a ainsi été présent notamment à la COP 13 de la Convention de Bâle à Genève, à la réunion de groupe des experts à Bruxelles ...

Une activité importante pour le suivi des contrôles

Le PNTTD intervient sur demande des forces de l'ordre pour confirmer ou non la qualité de déchets du chargement de conteneurs ou de remorques et définir la procédure applicable quant au transfert transfrontalier de déchet illicite constaté. Il valide également les modalités de rapatriement des déchets vers un site de traitement autorisé qui seront proposées par le contrevenant.



Enfin le PNTTD est l'autorité compétente pour assurer la gestion administrative des transferts illicites constatés sur le territoire (en qualité d'autorité de transit) ou à l'étranger (en qualité d'autorité d'expédition) en lien avec les autorités étrangères concernées. En 2017, le PNTTD est ainsi intervenu dans 221 affaires.

L'adaptation en continu des procédures

Le PNTTD cherche à faciliter le montage des dossiers et prend en compte les remarques des notifiants. Exemple : après de nombreux échanges avec les professionnels, dont certains avaient des difficultés à obtenir des devis de sociétés concurrentes, il a été décidé de revoir les principes applicables aux garanties financières avec notamment l'application d'une grille forfaitaire.

Nous contacter



La hotline téléphonique est joignable de 9 h à 12 h (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
03 87 62 88 19 / depuis l'étranger : 00 33 3 87 62 88 19



pnttd@developpement-durable.gouv.fr



PNTTD : 2, rue Augustin Fresnel - CS 95038 - 57071 Metz Cedex 3



Site internet <http://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/>